

République française

Département de la Haute-Garonne

COMMUNE DE SENGOUAGNET

Séance du 02 juin 2020

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 29/05/2020
Présents : 10	L'an deux mille vingt et le deux juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sylvain JUNQUA
Votants : 10	Présents : Gérard BATTAGLIN, Jérôme DUMAS, Sylvain JUNQUA, Mathieu MAGNESSE, Marc PICABIA, Bertrand TOUZET, François VICENTE, Laurence MIGOT, Christelle MIENVILLE, Annabel GUIARD- COLOMBIE
Pour : 10	
Contre : 0	Représentés:
Abstentions : 0	Excusés:
	Absents: Robert RAVAUT
	Secrétaire de séance: Mathieu MAGNESSE

Objet: Désignation délégués au SDEHG - DE_2020_015

Le maire explique que le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne est un syndicat mixte composé de 585 communes et de Toulouse Métropole. Le SDEHG est administré par un comité syndical dont les membres sont issus de Toulouse Métropole et de 52 commissions territoriales réparties géographiquement sur le département.

Les communes membres sont représentées au sein du SDEHG par le biais des 52 commissions territoriales ayant pour vocation une fonction de relais local.

À la suite du renouvellement général des conseils municipaux, chaque conseil municipal doit élire, parmi ses membres, 2 délégués à la commission territoriale du SDEHG dont il relève. Les 52 commissions territoriales se réunissent ensuite en collèges électoraux pour élire, parmi les délégués issus des communes, leurs représentants au comité syndical.

Le maire indique que la commune de Sengouagnet relève de la commission territoriale d'Aspet et de Saint-Gaudens.

Le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des 2 délégués de la commune à ladite commission territoriale, au scrutin secret et à la majorité absolue, ou à la majorité relative si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, conformément aux articles L5211-7, L5212-7 et L5212-8 du code général des collectivités territoriales.

RESULTATS (à reproduire pour chaque tour de scrutin)

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 11
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés (= b - c - d) : 11
- Majorité absolue* : 6

* La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

Indiquer les nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
Madame Laurence MIGOT	11 voix
Monsieur Bertrand TOUZET	11 voix

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/06/2020
031-213105448-20200602-DE_2020_015-DE

Les 2 délégués élus à la commission territoriale d'Aspet et et Saint-Gaudens sont :
Mme Madame Laurence MIGOT et Monsieur Bertrand TOUZET

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le Maire – Sylvain JUNQUA



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 05/06/2020
et publié ou notifié
le 05/06/2020

RF
Sous Préfecture SAINT-GAUDENS (Hte Garonne)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/06/2020
031-213105448-20200602-DE_2020_015-DE